

LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

de Cashare SA, Hünenberg

Version: 1.6 / 1 août 2018

I. LES CONDITIONS GÉNÉRALES

L'introduction

1. Ces conditions générales d'utilisation de Cashare SA, Bösch 73, 6331 Hünenberg (ci-après Cashare) règlent les conditions de participation comme les droits et les devoirs des utilisateurs (emprunteurs et prêteurs, autrement dit ci-après «déposants») en rapport aux prestations offertes par Cashare.
2. Les prestations de Cashare comportent notamment l'octroi et l'acquisition des prêts et des hypothèques. En outre, la prestation des divers services d'assistance dans le cadre du traitement des contrats d'emprunt et des contrats de cession conclus sur le site web www.cashare.ch (y.c. tous les sous-domaines).

A. L'utilisation et l'adhésion

1. L'utilisation des prestations de Cashare présuppose l'enregistrement en tant qu'utilisateur sur le site Cashare. L'inscription est gratuite, elle résulte, après le consentement des présentes conditions générales d'utilisation (CGU), dans l'ouverture d'un compte d'utilisateur.
2. La mise en ligne d'une demande du prêt implique au préalable la présentation et la révision de différents documents (cf. alinéas I.B.6 et II. E.2).
3. Un droit d'enregistrement ou d'utilisation des prestations de Cashare n'existe pas; Cashare se réserve le droit, de refuser sans justification l'enregistrement, d'exclure des utilisateurs ou de ne plus offrir une prestation. Il est interdit aux utilisateurs exclus de la plateforme de se réinscrire sans autorisation préalable de Cashare. L'infraction de cette directive peut entraîner des mesures pénales.
4. **L'enregistrement en tant qu'utilisateur n'est autorisé qu'aux entreprises immatriculées au registre du commerce (ayant leurs sièges en Suisse ou en Liechtenstein) et aux personnes physiques majeures, ayant la capacité juridique illimitée qui ont leurs domiciles et leurs comptes bancaires en Suisse ou en Lichtenstein. Les personnes mineures (soit les personnes dont l'âge ne dépasse pas 18 ans) et les personnes dont le domicile est à l'étranger n'ont pas de droit d'utilisation sur le site web. Un seul compte d'utilisateur peut être géré par un utilisateur; le compte d'utilisateur est personnel et non transférable.**
5. Lors d'enregistrement, l'utilisateur garantit l'intégralité et la validité des données ci-dessous.

1. Société, nom, prénom;
2. Adresse (pas de case postale), domicile;
3. Numéro de téléphone (seulement des numéros privés)
4. Adresse email valide.

Seules des personnes privées uniques ou des entreprises ont le droit de s'inscrire pour un compte d'utilisateur (soit pas de couple, de famille ou de groupe de tout genre).

6. Des changements des données ci-dessus doivent être signalés immédiatement, de manière à ce que les données soient en tout temps complètes et valides.
7. Les enregistrements incomplets seront effacés par Cashare après une durée appropriée. L'utilisation de la plateforme www.cashare.ch et de ses prestations n'est possible qu'après l'enregistrement complet.
8. Les données précédentes et suivantes seront accessibles à tierce personne qu'après la conclusion d'un contrat de prêt avec celle-ci. [Concernant le traitement et l'utilisation des données nous renvoyons aux mesures de sécurité des données, qui sont parties constituantes de ces CGUV.] Les informations ci-dessus et autres informations ne seront mises à la disposition des autres utilisateurs que dans la mesure où ils font parties dans un contrat de prêt conclu avec l'utilisateur concerné ou l'acquéreur (déposant) d'une créance de prêt (partielle). Le traitement et l'utilisation des données se font en toute correspondance à la déclaration de protection des données, qui fait partie intégrante des présentes CGU.
9. Les textes enregistrés, les vidéos et les images téléchargées ne doivent pas enfreindre les droits de tiers - en particulier les droits de film ou de marque - être obscènes ou offensants ou violer la moralité. Cashare décline toute responsabilité dans ce contexte.
10. Cashare met fin à la relation contractuelle existante sans préavis et se réserve le droit d'initier une action civile en cas d'informations intentionnelles ou frauduleuses dans le profil ou les descriptions.
11. Les informations ci-dessus et d'autres informations peuvent être utilisées par Cashare lors des réunions internes à des fins d'évaluation du marketing dans le pays comme à l'étranger. Les utilisateurs peuvent révoquer cette autorisation en tout temps par écrit.
12. L'inscription requiert le choix d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Le nom d'utilisateur ne doit contenir aucune référence à des emails ou des adresses Internet et ne doit pas enfreindre les droits des tiers – en particulier les droits d'entreprises, de marques, il n'a pas le droit d'être obscène, choquant ou inconvenant. Cashare décline ici toute responsabilité dans ce contexte. Le mot de passe doit être gardé secret et resté inaccessible à des tiers. En cas d'abus, Cashare se réserve le droit d'ouvrir une procédure judiciaire.
13. Cashare ne transmet pas le mot de passe d'utilisateur à des tiers et ne demande jamais le mot de passe ou le nom d'utilisateur par e-mail ou par téléphone. Toute demande de ce type doit être ignorée et Cashare doit en être averti.
14. Cashare recommande aux utilisateurs d'activer l'identification à deux facteurs offerte dans leurs comptes personnels comme protection supplémentaire pour leurs comptes d'utilisateurs.
15. Les utilisateurs ne sont pas autorisés à mettre leur compte à la disposition des tiers et ils sont entièrement responsables de toutes les activités effectuées à l'aide de leurs comptes d'utilisateurs.

16. L'envoi en masse d'e-mails ou d'autres messages via le site web de Cashare, l'infection du site web par des chevaux de Troie, des vers ou d'autres virus, la désactivation ou le contournement des mesures de sécurité (piratage), l'utilisation de logiciels d'actualisation automatique ou de programmes qui permettent le téléchargement complet d'informations ne sont pas autorisés. En cas d'infraction, Cashare peut bloquer le compte d'utilisateur et se réserve le droit d'engager des mesures judiciaires. Les adresses et autres coordonnées d'autres personnes mises à disposition par le biais des services Cashare ne peuvent pas être utilisées à des fins autres que le contrat de prêt spécifique.
17. Cashare peut restreindre temporairement l'accès ou le service sur la plateforme www.cashare.ch à tout moment si cela s'avère nécessaire en raison de la sécurité ou de l'intégrité des serveurs, des limites de capacité ou pour la mise en œuvre de mesures techniques. Les utilisateurs ne peuvent faire valoir aucune revendication fondée sur ces restrictions.
18. Les utilisateurs peuvent résilier leur compte d'utilisateur à tout moment en envoyant la demande sur l'e-mail de Cashare info@cashare.ch, dans la mesure où
 1. le compte d'utilisateur ne présente pas de solde en faveur de Cashare;
 2. tous les prêts ont été entièrement remboursés
 3. aucune nouvelle demande de prêt n'est en ligne
19. La résiliation n'est valide et effective qu'après une confirmation de Cashare; en même temps, le compte d'utilisateur est bloqué et toutes les demandes de prêt déposées mais pas encore mises en lignes sont supprimées.
20. Cashare utilise également PayPal pour les transactions de paiement. Tous les processus de paiement via PayPal sont donc soumis à la Politique d'utilisation acceptable de PayPal.

B. Les frais

1. L'enregistrement et la gestion du compte d'utilisateur sont gratuits.
2. Les charges des tiers, notamment les frais facturés par la Poste Suisse pour l'identification jaune" de CHF 25 (vingt-cinq francs suisses), les frais officiels ou notariés pour les authentications (point II. B) et les frais facturés par les institutions financières pour les transferts d'argent, sont à la charge des utilisateurs mais pas à la charge de Cashare.
3. Les honoraires suivants sont facturés pour les actions menées dans le cadre du règlement de l'accord d'emprunt et/ou de cession conclus:
 - 1. Pour l'emprunteur :**
 - i. Si un contrat de prêt est conclu avec succès, des frais de la plateforme de 0,75% par an sont facturés à l'emprunteur sur la base du montant et de la durée du prêt reçu (au moins CHF 75 (soixante-quinze francs suisses pour les particuliers ; au moins CHF 500 (cinq cents francs suisses pour les PME)) ;

- ii. Pour l'assurance de non-paiement des mensualités, une prime d'assurance mensuelle CASHARE PROTECT est facturée en pourcentage du montant du prêt. Les frais sont indiqués séparément dans la demande du prêt, sur la facture et dans la déclaration d'adhésion à l'assurance et sont calculés individuellement. L'assurance de non-paiement des mensualités sera facturée en même temps que la mensualité ;
 - iii. En cas de remboursement anticipé du prêt, des frais administratifs de CHF 150 (cent cinquante francs suisses) seront facturés;
 - iv. Frais des avertissements: Le premier rappel est gratuit. Le premier avertissement du paiement tardif - CHF 30 (trente francs suisses), le deuxième avertissement du paiement tardif- CHF 50 (cinquante francs suisses), le troisième avertissement et menace de poursuite CHF 75 (soixante-quinze francs suisses) ;
 - v. Dans le cas d'une mesure d'encaissement un taux d'intérêt définis dans le contrat de prêt sera prélevé ainsi que les frais du traitement de pré-procès et les mesures de collecte juridiques au montant de CHF 100 par heure de travail seront facturés. Les frais de recouvrement externes par des agences de recouvrement, y compris les frais de fonctionnement et autres frais officiels, sont imputés au débiteur à titre d'allocation de dépenses ;
 - vi. Les estimations et les évaluations des garanties seront facturés séparément par Cashare ou un tiers après une consultation préalable ;
 - vii. Pour l'examen régulier des garanties, à savoir la cession globale, les charges de CHF 50 (cinquante francs suisses) seront facturés mensuellement pendant toute la durée du contrat, en plus du paiement échelonné.
4. En cas du paiement en espèces au guichet de la poste ou le retour de l'argent de la part du Debit Direct ou LSV les frais de ces opérations seront chargés à l'utilisateur (au moins 10 CHF (dix francs suisses)).
5. Les taxes sont à payer dans l'immédiat, elles sont facturées à part (à l'exception de la taxe d'identification personnelle). Cashare se réserve le droit de changer les taxes à tout moment.

2. Pour le déposant :

- i. Si un contrat de prêt est conclu avec succès, des frais de la plateforme de 0,75% par an sont facturés au déposant sur la base du montant et de la durée du prêt reçu (selon la méthode de l'annuité);
- ii. Pour la garde des garanties immobilières, les déposants doivent payer séparément une commission supplémentaire de 0,15 % par an sur le montant d'un prêt en cours (selon la méthode de l'annuité) pendant toute la durée du contrat de prêt. Ces charges seront déduites directement du montant de la mensualité versée.
- iii. Pour la création, le traitement et la gestion du dossier d'encaissement: CHF 0 (zéro francs suisse);
- iv. Pour la préparation et l'envoi de la demande de recouvrement judiciaire: à la demande du déposant créancier après une procédure prérogative d'encaissement sans succès, toutes les taxes sont à la charge du déposant.

C. Les sanctions

1. Si un utilisateur viole la loi, les droits de tiers ou les présentes CGU, s'il y a des indications à ce sujet ou si Cashare en dispose les preuves, Cashare a le droit de:
 1. donner un avertissement aux utilisateurs;
 2. annuler des demandes de prêt en ligne;
 3. bloquer provisoirement ou définitivement le compte d'un utilisateur.
2. Dans ces cas, Cashare se réserve expressément le droit de prendre d'autres mesures juridiques.

II. LA PLATEFORME CRÉANCIÈRE

Le préambule

1. Cashare réunit sur sa plateforme créancière www.cashare.ch des emprunteurs et des déposants en permettant une conclusion et un traitement des contrats de prêt simple et rapide.
2. Les utilisateurs peuvent utiliser la plateforme créancière www.cashare.ch soit en tant qu'emprunteur, soit un tant que déposant en :
 1. mettant en ligne une demande du prêt, ou
 2. plaçant des offres sur une demande du prêt en ligne.

A. Le renseignement important – Les risques

1. Les déposants sont avertis que l'octroi du prêt est lié à des risques qui peuvent aller jusqu'à la perte totale d'un montant du prêt. Les déposants devraient donc peser toutes les risques liés à une offre et de bien réfléchir avant faire une offre, ainsi que d'examiner si la perte totale d'un montant du prêt est pour eux économiquement acceptable.

B. L'identification

1. Pour utiliser la plateforme créancière www.cashare.ch comme emprunteur ou déposant il est nécessaire, en plus d'enregistrement (alinéa I.B), pour des raisons juridiques tout comme pour l'assurance de l'intégrité de la plateforme, d'effectuer un contrôle d'identité. La procédure d'identification personnelle est la suivante:
 1. Frais de l'identification: le virement d'un compte bancaire ou postal (pas de paiement au guichet) de la taxe d'identification (CHF 5) à Cashare. En outre, une copie signée de la carte d'identité ou du passeport est à télécharger sur le compte personnel de Cashare.
 2. L'identification jaune: la carte d'identité ou le passeport est vérifié par un bureau de poste suisse et signé par l'employé contrôleur. Le document signé doit être envoyé à Cashare. Les frais de poste sont payés par l'utilisateur.
 3. Attestation officielle : la carte d'identité ou l'extrait du registre de commerce doivent être certifiés officiellement. L'original de l'attestation officielle doit être envoyé à Cashare. Les frais officiels sont à payer par l'utilisateur.

C. Le compte d'utilisateur (Mon Cashare)

1. Chaque utilisateur possède un compte d'utilisateur sur lequel se trouve ses demandes du prêt et leur statut (durée restante / offres / avec succès / sans succès, etc.), tout comme les offres données pour une demande du prêt par l'utilisateur.
2. Pour chaque contrat de prêt conclu avec succès sont notées les données de base (montant, taux d'intérêt, impayés, etc.).
3. Le compte d'utilisateur ne peut être accédé que par l'utilisateur concerné.
4. En utilisant la plateforme créancière www.cashare.ch les utilisateurs doivent respecter les lois en vigueur et s'assurer que leur données (demandes du prêt, offres, etc.) soient légales et ne violent pas les droits de tiers.
5. L'emprunteur doit *contrôler son compte d'utilisateur et ses emails*
 1. au cours d'une phase d'une enchère en cours et lors des premier (10) jours après la clôture d'une enchère quotidiennement, et
 2. une fois par semaine pendant toute la durée du contrat de prêt.

D. La demande d'un prêt

1. Après l'enregistrement l'utilisateur peut faire une demande d'un prêt en remplissant **le formulaire de demande du prêt**. Les demandes du prêt doivent être soumises en allemand, en anglais ou en français et seront mises en ligne sur la plateforme en allemand, en anglais ou en français.
2. Les informations suivantes doivent être saisies obligatoirement dans le formulaire de demande:
 1. L'indication sur les revenus mensuels (pour les particuliers)
 2. L'indication sur les dépenses mensuelles (pour les particuliers)
 3. Le bilan et les comptes de résultat des deux dernières années d'activité (PME)
 4. Le montant d'un prêt souhaité
 5. La durée du prêt (en mois entiers)
 6. Le taux d'intérêt maximal que l'emprunteur est prêt à payer ; ainsi que
 7. Le but d'utilisation d'un prêt
 8. Une photo peut être ajoutée (en option)
3. Lors du choix du taux d'intérêt maximal, il est impératif de prendre en considération la réglementation/ les dispositions légales en matière de **taux d'intérêt maximal** (limitation technique).
4. Enfin, l'emprunteur doit déterminer la durée de l'enchère et soumettre la demande du prêt pour l'examen, le traitement et la mise en ligne.
5. **La demande d'un prêt engage à la conclusion du contrat de prêt avec un ou plusieurs déposants.**

E. L'analyse de la solvabilité et l'évaluation du crédit

1. Chaque demande du prêt est analysée et évaluée par Cashare. Afin que Cashare puisse le faire, l'emprunteur doit soumettre les documents et les informations suivants en se basant sur la liste de contrôle correspondante sur « Mon Cashare»

(l'accès par la connexion avec email et le mot de passe) :

1. Pour les particuliers :

1. Les copies des fiches de salaire pour les 3 derniers mois;
2. Une copie du contrat de location;
3. Copie de la prime d'assurance maladie ;
4. Les renseignements sur la situation personnelle (état civil, enfants, etc.)
5. Les copies de tout autre contrat de crédit
6. Facultatif : l'extrait actuel du registre de poursuites (daté d'au moins d'une semaine avant l'application) ;
7. L'extrait de ZEK/IKO auto-demandé (pas pour les prêts Cashare)
8. Les coordonnées bancaires ;
9. Facultatif : les Informations sur les garanties

2. Pour les PME:

1. Le bilan et les comptes de résultat d'activité des deux dernières années
 2. Le cash-flow/ le tableau de flux de trésorerie (en option)
 3. Les copies du passeport / ID des signataires autorisés (signature individuelle ou collective)
 4. Facultatif : les informations sur les garanties
 5. Les coordonnées bancaires
2. L'emprunteur autorise Cashare explicitement à relever auprès des tiers tous les renseignements nécessaires à l'analyse et l'évaluation de sa solvabilité. Cashare met les informations obtenues des tiers et ses évaluations à la disposition des autres utilisateurs sur la plateforme www.cashare.ch.
3. Dans le cas des prêts Cashare qui sont soumis à la réglementation de la Loi sur les droits au crédit à la consommation (DCC), l'emprunteur autorise expressément Cashare à obtenir toutes les informations nécessaires pour vérifier et évaluer sa solvabilité auprès de tiers (organismes publics et privés) ainsi qu'auprès du Bureau d'information sur le crédit à la consommation (IKO) et du Bureau central d'information sur le crédit (ZEK) mais aussi à signaler son prêt et sa relation contractuelle auprès d'IKO et du ZEK. L'emprunteur apprend que les renseignements de ZEK et d'IKO vont orienter les utilisateurs afin d'évaluer les obligations d'emprunteur d'après son contrat d'emprunt lors d'une nouvelle demande de crédit.

4. Basés sur les documents déposés (voir alinéa II. E), les informations remises, les renseignements relevés chez des tiers, Cashare établit une évaluation de l'emprunteur correspondant.
5. L'emprunteur consent explicitement à la publication des évaluations nommées ci-dessus sur la plateforme www.cashare.ch.

F. Pas de conseil ou de recommandation

1. L'évaluation établie par Cashare elle-même ou à l'aide d'un tiers a un titre indicatif, elle ne représente ni une déclaration obligatoire sur la solvabilité effective de l'emprunteur ni une recommandation pour une demande d'un prêt. La solvabilité effective de l'emprunteur peut diverger de l'évaluation ; Cashare décline toute responsabilité quant à l'exactitude de l'évaluation.
2. Cashare ne fournit aucun service de consultation et les informations mises à la disposition ne sont pas à interpréter dans ce sens. La décision, si une exigence est donnée et est accordée en conséquence d'un prêt, incombe seul déposant correspondant.
3. Le système d'Auto-Invest investit automatiquement dans des projets de crédit qui répondent exactement aux critères spécifiés dans les paramètres de cette fonction. Les investissements sont effectués par chaque prêt au montant d'investissement fixe jusqu'à ce que la taille maximale du portfolio ne soit atteinte. La décision d'utiliser cette fonction, n'appartient qu'à chaque déposant. Les exigences faites lors de l'activation de la fonction "Auto-Invest" sont obligatoires et ne peuvent pas être rétractées par le déposant.

G. La mise en ligne de la demande

1. Après une vérification positive de la solvabilité, et pour autant que les documents et informations remises soient corrects, Cashare met en ligne sur la plateforme www.cashare.ch (i) la demande d'un prêt et (ii) l'évaluation du l'emprunteur.
2. L'emprunteur ne peut pas revendiquer la mise en ligne de sa demande du prêt, Cashare se réserve le droit de refuser sans raison apparente la mise en ligne de demandes des prêts.
3. L'emprunteur peut retirer sa demande du prêt que dans la mesure où aucune offre n'ait été faite.

H. La phase du financement – L'enchère

1. Dès qu'une demande d'un prêt est mise en ligne, la demande est accessible sur www.cashare.ch et les utilisateurs (déposants) peuvent faire leurs offres.
2. L'offre doit contenir un montant et un taux d'intérêt, pour lequel le déposant est prêt à mettre à la disposition de l'emprunteur un montant indiqué. Le montant doit correspondre au montant minimum indiqué par le système ou au-delà de celui-ci. Le montant minimum est défini par le montant d'un prêt et le nombre des déposants possibles (selon les dispositions légales) et il est évalué automatiquement par le système. Le taux d'intérêt ne doit pas excéder le taux d'intérêt maximal définit par l'emprunteur.
3. **La remise d'une offre entraîne la conclusion d'un contrat de prêt, elle a le**

caractère obligatoire et engage le déposant à mettre à la disposition le montant correspondant au taux d'intérêt indiqué. La modification ou l'annulation d'une offre n'est pas possible.

4. Le système de vente aux enchères : l'offre s'éteint automatiquement quand une meilleure offre (à des meilleures conditions) est proposée à l'emprunteur. Une offre meilleure est une offre qui propose un montant quelconque à un taux d'intérêt plus bas.

L'EXEMPLE 1: *L'emprunteur A fait une demande d'un prêt au montant de CHF 5 000 à un taux d'intérêt maximal de 10%.*

Le déposant B offre CHF 3 500 à 10%. Le déposant C CHF 2 000 à 10%. En conséquence l'offre du déposant C se diminue de CHF 500, puisque le créancier B a enchéri le premier.

Le déposant D offre CHF 2 500 à 9%. En conséquence l'offre du déposant C s'annule complètement et l'offre du déposant B d'un montant de CHF 1 000.

La vente aux enchères se termine et l'emprunteur A reçoit un prêt souhaité de CHF 5 000 de la manière suivante:

- CHF 2 500 à 10% de la part du déposant B;
- CHF 2 500 à 9% de la part du déposant D; et
- CHF 0 de la part du déposant B.

L'EXEMPLE 2: *L'emprunteur A fait une demande d'un prêt d'un montant de CHF 5 000 à un taux d'intérêt de 8%.*

Le déposant B offre CHF 2 000 à 8%. Le déposant C offre CHF 4 000 également à 8%. En conséquence l'offre du déposant C s'éteint d'un montant de CHF 1 000.

Le déposant D offre CHF 500 à 7%. En conséquence l'offre du déposant C s'éteint de CHF 500 supplémentaire.

La vente aux enchères se termine et l'emprunteur A reçoit un prêt de CHF 5 000 de la manière suivante:

- CHF 500 de la part du déposant D à 7%;
- CHF 2500 de la part du déposant C à 8%; et
- CHF 2000 de la part du déposant B à 8%.

5. S'il y a une rupture du système ou quelque problème technique incommode le bon déroulement d'une enchère, celle-ci se prolonge automatiquement de la durée de l'interruption, du dérangement ou d'obstacle.

I. L'aboutissement d'une enchère

1. Une enchère se déroule jusqu'à sa fin indiquée. Une phase du financement court jusqu'à la fin de la période du financement indiquée (c. -à-d. réglé par l'emprunteur) ou bien jusqu'à ce qu'on n'atteint le plancher (le taux minimal) resp. jusqu'à l'instauration de 100% du financement du projet à un intérêt fixe.
2. **Dès l'aboutissement d'une enchère, se concluent automatiquement un ou plusieurs contrats entre l'emprunteur et le ou les déposants aux meilleures**

offres.

3. Dans le cas du prêt Cashare, le contrat de prêt pour l'emprunteur ainsi que les contrats de cession pour les déposants sont signalés en tant que « documents en PDF prêts au téléchargement dans le fichier « Mon Cashare » » par le lien dans un e-mail. L'emprunteur reçoit un contrat de prêt avec Cashare comme prêteur. Les déposants qui ont réussi à placer une enchère reçoivent les contrats de cession ou Cashare leur vend le montant (la partie) du prêt.
4. Dans le cas du prêt direct entre l'emprunteur et les déposants, le contrat de prêt à conclure entre ces deux parties est envoyé aux parties contractantes dans un e-mail au moyen du lien sur document en PDF dans le fichier „Mon Cashare“ pour le téléchargement (l'emprunteur reçoit un nombre de contrats de prêt correspondant au nombre des déposants. Chaque déposant reçoit un seul contrat de prêt).
5. Une seule offre suffit à la conclusion d'une enchère pour qu'un contrat de prêt ait lieu. C'est également valable si la somme des offres n'atteint pas le montant total du prêt désiré (dans ce cas-là l'emprunteur peut placer exceptionnellement une seconde demande de prêt sur la plateforme www.cashare.ch).

L'EXEMPLE: *L'emprunteur A fait une demande d'un prêt de CHF 5 000 à un taux d'intérêt maximal de 10%.*

Le déposant B fait une offre de CHF 3 000 à 10%. Le déposant C fait une offre de CHF 1 000 à 10%. La nouvelle offre (du déposant C) n'a pas d'influence sur l'offre du déposant B.

L'enchère prend fin et l'emprunteur A reçoit un prêt de CHF 4 000 de la manière suivante:

- CHF 3 000 de la part du déposant B à 10%;
- CHF 1 000 de la part du déposant C à 10%.

Il manque une offre de CHF 1 000, c'est pourquoi l'emprunteur ne reçoit qu'un prêt de CHF 4 000 au lieu de CHF 5 000. Pour CHF 1 000 restant l'emprunteur A peut exceptionnellement mettre en ligne une seconde demande du prêt.

J. Le déroulement du décaissement

1. Après la conclusion d'un contrat de prêt, le déposant reçoit un email de Cashare avec les informations sur le paiement afin de verser le montant de son offre dans les (5) jours qui suivent. Une procédure alternative avec une note de débit peut être aussi aménagée pour l'entrée directe des sommes du prêt et des factures. Jusqu'à son virement sur le compte de l'emprunteur l'argent n'est pas placé à un taux d'intérêt ou n'est pas traité comme investi. Si le montant n'est pas viré ou le virement n'est pas effectué dans les délais, Cashare se réserve le droit de bloquer le compte d'utilisateur du déposant correspondant et d'introduire les pas juridiques.
2. Une fois le contrat de prêt signé et pour autant qu'il n'y ait pas eu révocation, Cashare SA fait parvenir le montant du prêt à l'emprunteur selon la date de devise sur le contrat de prêt. Si l'emprunteur révoque le contrat de prêt ou s'il ne renvoie pas le contrat signé malgré l'avertissement de Cashare, Cashare SA retourne immédiatement le montant du prêt au déposant. Cashare se réserve dans ces cas-là le droit de bloquer le compte d'utilisateur de l'emprunteur temporairement ou

définitivement.

K. Le paiement des mensualités

1. L'emprunteur est dans l'obligation de payer les mensualités (l'intérêt et l'amortissement du prêt) à la date de l'échéance selon les informations de paiement de Cashare SA. Les mensualités sont alors versées au déposant par Cashare SA.
2. Cashare recommande que le déroulement des transactions se fasse électroniquement, par exemple via e-banking, soit par le virement mais pas via paiement comptant au guichet car celui-ci entraîne des frais supplémentaires qui sont à payer par l'emprunteur.
3. Pour le bon déroulement des paiements des mensualités, Cashare peut recommander le système des prélèvements automatiques (DebitDirect et LSV).

L. Le droit de révocation

1. L'emprunteur peut révoquer par écrit sa demande de la conclusion du contrat de prêt dans les quatorze (14) jours dès la réception du contrat en question ; la déclaration de révocation est à envoyer à Cashare SA, Bösch 73, 6331 Hünenberg.
2. Le contrat de prêt et le contrat de cession sont traités valables et reçus à partir du jour où Cashare AG, Hünenberg les a envoyé électroniquement aux parties concernées.

M. Le retard

1. Si l'emprunteur ne paie pas une mensualité (le taux d'intérêt et l'amortissement) à la date fixée, il est donc en retard à partir de ce jour-là sans aucun rappel ou avertissement. Cashare en informe juste le déposant.
2. Cashare SA envoie à l'emprunteur par ordre du déposant un rappel écrit avec rappel du paiement et la fixation du délai de paiement.
3. Si l'emprunteur ne paie pas dans le délai fixé, le montant du prêt restant et les intérêts correspondants doivent être remboursés immédiatement.
4. Si le paiement n'a pas lieu dans le délai fixé, Cashare ou une agence de recouvrement partenaire ouvre la procédure d'encaissement pré juridique.
5. Si la procédure pré juridique d'encaissement reste sans succès, une procédure juridique d'encaissement est ouverte sans contre-rapport du déposant.
6. En cas de retard, l'emprunteur doit payer au déposant des intérêts du paiement en retard, définie dans le contrat de prêt sur les mensualités restantes. L'emprunteur s'engage envers le déposant à couvrir la totalité des frais en rapport avec la procédure d'encaissement du montant de prêt ainsi que des intérêts échéants.

III. LA RESTRICTION DE LA RESPONSABILITÉ

1. Cashare n'est responsable que des dommages directs engendrés par Cashare de manière intentionnelle ou négligente. Cashare n'assume aucune responsabilité pour des pertes et dommages indirects. La responsabilité de Cashare est explicitement exclue pour toute prestation de tierce partie à laquelle Cashare fait appel dans le cadre d'accomplissement du contrat.

2. Cashare n'est pas responsable des dommages qu'un utilisateur ou un tiers endure par le comportement des autres utilisateurs.
3. Cashare exclut explicitement toute responsabilité de:
 1. la validité et l'efficacité des contrats conclus entre l'emprunteur et le déposant;
 2. l'évaluation de l'emprunteur (cela vaut tout autant pour l'évaluation effectuée par une tierce partie que pour celle de Cashare);
 3. la solvabilité de l'emprunteur;
 4. des pertes, lesquelles subit le déposant en raison de l'insolvabilité d'un emprunteur;
 5. des frais de l'entreprise d'encaissement qui s'occupe du déroulement des transactions et des créances;
 6. des documents faux ou falsifiés qui sont remis par l'emprunteur.
4. Cashare décline également toute responsabilité des dommages causés suite à une erreur technique ou non, un échec de transfert, une situation de surcharge, une difficulté d'utilisation, une interruption de service (y compris, entre autres, du service de maintenance du système), un retard dans la transmission d'informations, une incompatibilité entre ce site et vos fichiers et/ou logiciels (notamment « browser ») et/ou ordinateur, un dysfonctionnement, une interférence, la transmission d'un virus à votre ordinateur, une intrusion illégale (par exemple suite à un piratage informatique), un blocage intentionnel des outils et réseaux de télécommunications (par exemple suite à un envoi en masse de courriers électroniques ou à des attaques de refus de service) ou à toute autre inadéquation des fournisseurs de services de télécommunications ou de réseau.

IV. LE DÉDOMMAGEMENT

1. Si Cashare est confronté à quelque revendication par un utilisateur ou un tiers à cause du comportement d'un autre utilisateur, celui-ci doit dédommager tous les frais de Cashare vis-à-vis de cas-là, inclusivement ceux d'une éventuelle procédure judiciaire (frais d'avocat et de tribunal).

V. L'INVALIDITÉ PARTIELLE

1. L'invalidité éventuelle ou l'inefficacité de certaines conditions n'ont aucune influence sur la validité des autres conditions des CGU en tant que tels.
2. Au cas où une ou plusieurs conditions des CGU devaient être annulées, invalidées ou nulles, pour quelque raison, la validité des autres conditions des CGU ne s'en trouverait pas affectée. Une condition invalide sera changée par une condition qui correspond au sens et au propos de la condition invalide ou économiquement inefficace.

VI. LA CESSIBILITÉ

1. Cashare est autorisé à transmettre certains ou tous les droits de ces CGU à une ou plusieurs tierces personnes.
2. Les droits et devoirs d'utilisateur ne peuvent pas être transmis ou cédés par l'utilisateur.

VII. LA MODIFICATION DE CGU ACTUELLES

1. Cashare se réserve le droit de modifier ces CGU à tout moment et sans indication des raisons.

2. Les CGU modifiées seront envoyées par email aux utilisateurs au plus tard (15) jours avant leur entrée en vigueur. Si dans les dix jours l'utilisateur ne conteste pas par email ou par voie postale, les CGU modifiées deviennent valables comme acceptées.

VIII. LES SITES WEB LIÉS

1. L'activation de certains liens du site de Cashare peut, dans certaines circonstances, vous amener à quitter le site Cashare.
2. Cashare ne contrôle pas les sites liés au site de Cashare et ne garantit ni explicitement, ni implicitement la qualité, la pertinence, l'exactitude, l'exhaustivité, la mise à jour, la disponibilité et la légalité de leur contenu et n'endosse aucune responsabilité quant aux produits et services, informations et autres contenus offerts par ces sites liés. Il en va de même pour les sites qui proposent des liens vers le site de Cashare.
3. En outre, une autorisation préalable écrite doit toujours être obtenue avant de placer un lien menant d'un site externe au site de Cashare.

IX. LA CONFIDENTIALITÉ ET LE CRYPTAGE

1. Veuillez prendre conscience du fait que les données échangées entre Cashare et vous-même sont transmises par le biais de réseaux ouverts, publics (par exemple via Internet) et non contrôlés. Les données transférées peuvent transiter au-delà des frontières suisses, et ce même si Cashare est localisé en Suisse et vous l'êtes également. De plus, même si les données transmises sont cryptées, elles ne le sont pas forcément tout au long de leur cheminement, ni en principe chez vous : les données peuvent être interceptées le cas échéant.

X. LES ENREGISTREMENTS

1. Cashare peut enregistrer et analyser toutes vos actions sur ce site à des fins de sécurité, de surveillance du système, de gestion, de marketing et de respect des obligations légales et réglementaires incombant à Cashare.
2. Cashare s'engage à conserver ces informations dans les conditions de sécurité adéquates dont les explications de protection des données forment l'élément de ces conditions d'utilisation.

XI. LES DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1. Le contenu et la représentation du site www.cashare.ch sont protégés par le droit d'auteur (tous droits réservés) et par d'autres droits de propriété intellectuelle, dont les titulaires sont Cashare et les fournisseurs d'informations avec qui Cashare collabore.
Le téléchargement sur le disque dur, l'impression ou toute reproduction d'informations présentes sur ce site, à titre personnel et privé, sont autorisés, à condition qu'ils soient reproduites les mentions relatives au droit d'auteur et les autres désignations protégées par la loi. La reproduction de quelque manière que ce soit d'informations disponibles sur ce site ne vous confère aucun droit sur ces éléments ; Cashare en conserve tous les droits. L'utilisation en dehors de ce site ou la reproduction de quelque manière que ce soit d'un logiciel ou autre outil disponible sur ce site est formellement interdite.

2. Sauf consentement écrite préalablement par Cashare, la reproduction en tout ou partie, la transmission par voie électronique ou de quelque autre manière, la modification ou l'utilisation d'éléments protégés par le droit d'auteur de ce site à des fins publiques ou commerciales sont interdites.
3. Cashare, notamment la plateforme Cashare et le logo - sont des marques inscrites de Cashare. Tout autre élément verbal et/ou graphique figurant sur ce site, utilisé pour identifier la source de produits ou services peut être la marque de son propriétaire respectif, par exemple la marque d'un partenaire commercial de Cashare. Toute reproduction ou utilisation de ces marques est interdite sans autorisation préalable de leur titulaire.

XII. LA LOI APPLICABLE, LA PLACE DU TRIBUNAL

1. Ces CGU ainsi que le rapport entre Cashare et ses utilisateurs dépendent de la loi suisse sous l'exclusion de l'accord de droit d'achat des Nations Unies (Le droit d'achat de Vienne).
2. La place du tribunal exclusive pour tous les litiges relatifs à propos de ces CGU et/ou à l'utilisation de ce site entre Cashare et ses utilisateurs est à Zoug, Suisse.